



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Quatrième session, 57^e législature

FEUILLETON ET AVIS, Jour de séance 15

le jeudi 28 novembre 2013

AFFAIRES COURANTES

Prière
Condoléances et messages de sympathie (*préavis au président*)
Présentation d'invités
Félicitations et hommages (10 minutes)
Présentation de pétitions
Réponse aux pétitions et aux questions écrites
Présentation des rapports de comités
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Déclarations de députés (10 minutes)
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

[*sous réserve de préavis donné conformément au paragraphe 44(4) du Règlement*]

DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION

19, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*. M. Arseneault.

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 12 — M. Albert, appuyé par M. Doucet, proposera, le jeudi 28 novembre 2013, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement Alward a échoué dans ses efforts de relever les défis économiques auxquels doit faire face la province ;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas réussi à stimuler la création d'emplois et à s'attaquer au problème du chômage ;

attendu que des milliers de Néo-Brunswickois ont dû quitter la province pour se trouver de l'emploi ailleurs ;

attendu que le premier ministre n'a pas présenté une stratégie globale pour le développement économique de la province ;

attendu que les données de Statistique Canada ont révélé que presque tous les indicateurs économiques pour le Nouveau-Brunswick se trouvent bien en dessous de la moyenne nationale ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative condamne le gouvernement actuel pour son manque de résultats pour ce qui est de faire croître l'économie, de s'attaquer au chômage et de créer des emplois.

DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION

18, *Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée*. M. Arseneault.

7, *Loi modifiant la Loi sur le Fonds en fiducie pour l'environnement*. M. Bernard LeBlanc.

10, *Loi modifiant la Loi sur le Fonds en fiducie pour l'environnement*. M. Bernard LeBlanc.

12, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*. M. Gallant.

13, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique*. M. Gallant.

14, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative*. M. Gallant.

15, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique*. M. Gallant.

16, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique*. M. Gallant.

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 5 — M. Arseneault, appuyé par M. Boudreau, proposera, le jeudi 14 novembre 2013, la résolution suivante :

attendu que 12 consultations publiques ont été tenues entre le 16 septembre et le 9 octobre et ont abouti au renouvellement d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick*;

attendu que l'objectif du plan de réduction de la pauvreté était le suivant : « D'ici 2015, le Nouveau-Brunswick parviendra à réduire la pauvreté monétaire de 25 p. 100 et la pauvreté monétaire extrême de 50 p. 100, et aura fait d'importants progrès en vue d'atteindre une inclusion économique et sociale soutenue » ;

attendu que le plan provincial de réduction de la pauvreté a établi des actions prioritaires à mener tant dans l'immédiat qu'au cours d'une période de cinq ans ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à déposer à la Chambre dans les 30 jours un rapport d'étape détaillé sur le plan provincial de réduction de la pauvreté, qui montre les objectifs atteints, qui précise le travail qui reste à faire et qui fixe un calendrier pour l'atteinte des objectifs non réalisés.

Amendement proposé par l'hon. M^{me} Shephard, appuyée par l'hon. M. P. Robichaud : que la motion 5 soit amendée comme suit :

par la substitution, au paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick accepte comme plus récent rapport d'étape, qui a été déposé à la Chambre le 14 juin 2013 et qui précise les mesures qui ont été prises et le travail qui reste à faire, à la date indiquée. »

[Débat interrompu faute de temps]

Motion 8 — M. Doucet, appuyé par M. Collins, proposera, le jeudi 21 novembre 2013, la résolution suivante :

attendu que tous les gens du Canada ont une dette de reconnaissance envers nos forces armées pour leurs sacrifices en notre nom ;

attendu que des membres du personnel des forces armées ont été blessés dans l'exercice de leurs fonctions pour notre pays ;

attendu que la politique du gouvernement fédéral exige que les membres du personnel des forces armées soient prêts à partir en mission à l'étranger pendant les 10 ans de leur service afin d'être admissibles à une pension ;

attendu que des blessures empêchent de nombreux membres du personnel des forces armées d'être prêts à partir en mission à l'étranger et rendent ainsi les femmes et hommes courageux en question inadmissibles à une pension ;

attendu que des ministres de la Défense nationale qui se sont succédé ont reconnu que cette politique est injuste et se sont engagés à aborder le problème ;

attendu que le problème n'a toujours pas été abordé ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick condamne à l'unanimité la politique actuelle et exhorte le gouvernement fédéral à prendre des dispositions pour qu'il soit permis aux membres du personnel des forces armées qui sont blessés dans l'exercice de leurs fonctions de rester en fonction pendant les 10 ans de leur service afin d'être admissibles à une pension.

Motion 13 — M. Fraser, appuyé par M. D. Landry, proposera, le jeudi 28 novembre 2013, la résolution suivante :

attendu que, en 2008, le ministère des Transports d'alors — le MDT — a mis en place un nouveau Cadre de gestion des actifs afin de mieux gérer les besoins d'investissements à long terme dans l'infrastructure routière vieillissante de la province ;

attendu que le Cadre de gestion des actifs, ou CDGDA, a été mis en place pour assurer l'utilisation la plus efficiente possible de l'argent affecté aux réparations d'immobilisations routières et pour dépolitiser la question du revêtement ;

attendu que la vérificatrice générale a noté que, au cours des trois premières années qui ont suivi l'adoption du Cadre de gestion des actifs et pendant lesquelles le financement était optimal, le ministère a constaté des résultats positifs ;

attendu que la vérificatrice générale a souligné que la méthodologie de la gestion des actifs est bien fondée ;

attendu que la vérificatrice générale a conclu que, même si le ministère dispose des outils appropriés pour identifier les projets d'entretien routier nécessaire et pour les classer par ordre de priorité, les niveaux de financement actuels ne permettent pas la réalisation, à un degré convenable et en temps opportun, des travaux d'entretien routier ;

attendu que la vérificatrice générale s'est dite préoccupée par le fait qu'il faudra, par conséquent, reporter l'entretien nécessaire sur des périodes futures, ce qui coûtera globalement plus cher à la province ;

attendu que le rapport de la vérificatrice générale indique que 40 % des projets d'entretien des immobilisations choisis pour être réalisés n'ont pas été recommandés selon le processus de planification des immobilisations du système de gestion des actifs et qu'il fait valoir que certains des projets sont choisis pour des raisons politiques ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à adhérer de nouveau aux principes de gestion des actifs qui sont établis depuis 2008 afin d'optimiser de nouveau la valeur à long terme des réparations des immobilisations routières du Nouveau-Brunswick.

Motion 14 — M. Arseneault, appuyé par M. Haché, proposera, le jeudi 28 novembre 2013, la résolution suivante :

attendu que le logement inadéquat d'animaux exotiques peut mener à de graves problèmes de sécurité publique, de bien-être animal et d'environnement ;

attendu que le logement d'animaux exotiques est un domaine hautement spécialisé ;

attendu que le problème que pose l'actuel contexte législatif et réglementaire peut donner lieu à la prolifération de zoos improvisés non accrédités et à des préoccupations connexes en matière de bien-être animal, de sécurité publique et d'environnement ainsi qu'à l'exploitation d'animaux exotiques à des fins lucratives ;

attendu que les zoos et les aquariums accrédités peuvent procurer à leur collectivité d'importants avantages sur le plan de l'économie, de l'éducation et de la conservation ;

attendu qu'Aquariums et zoos accrédités du Canada — AZAC — veut créer un cadre stratégique, législatif, réglementaire et d'application régissant les animaux exotiques dans les provinces de l'Atlantique et dans l'ensemble des autres provinces et territoires qui soit plus uniforme et doté de ressources adéquates ;

attendu que l'Association des cités du Nouveau-Brunswick a adopté une résolution exhortant le gouvernement du Nouveau-Brunswick à collaborer avec les autres provinces de l'Atlantique à la création d'un groupe de travail mixte chargé d'étudier le dossier, de faire rapport au Conseil de la fédération et de lui recommander des mesures à prendre ; qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement Alward à mener un examen exhaustif des dispositions de la *Loi sur le poisson et la faune* et des autres textes de loi pertinents qui ont trait aux animaux exotiques et à présenter à l'Assemblée législative, avant la clôture de la session parlementaire en cours, un plan d'action détaillé, y compris tout changement recommandé du cadre législatif et réglementaire.

Motion 15 — M. Collins, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 28 novembre 2013, la résolution suivante :

attendu que les vannes du pont-jetée de la rivière Petitcodiac ont été ouvertes le 14 avril 2010 dans le cadre d'un projet de restauration à trois phases amorcé sous l'ancien gouvernement libéral ;

attendu que la santé de la rivière Petitcodiac s'est sensiblement améliorée et que des formes de vie se retrouvent de nouveau dans la rivière depuis l'ouverture des vannes du pont-jetée ;

attendu que la rivière Petitcodiac nouvellement revigorée a attiré un certain nombre de touristes, y compris des adeptes du surf, à la région de Moncton depuis l'ouverture des vannes du pont-jetée ;

attendu que la troisième et dernière étape du projet de restauration de la rivière Petitcodiac comprend la construction d'un pont pour remplacer le pont-jetée, qui devait ouvrir en 2013 ; qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à aller de l'avant avec sa demande de financement fédéral visant la troisième et dernière phase du projet de restauration de la rivière Petitcodiac afin de permettre l'achèvement du projet.

Motion 16 — M. Arseneault, appuyé par M. Collins, proposera, le jeudi 5 décembre 2013, la résolution suivante :

attendu que le budget de la santé représente environ 40 % du budget global de la province ;

attendu que, selon le rapport intitulé *La modélisation des dépenses futures en soins de santé et les besoins en ressources au Nouveau-Brunswick*, préparé par l'Institut Canadien des Actuaire en collaboration avec le Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé, le budget de la santé augmentera de 1 milliard de dollars d'ici à l'an 2020 ;

attendu que, toujours selon le rapport, le tabagisme représente l'un des trois principaux facteurs les plus importants qui influent sur les coûts des soins de santé ;

attendu que les statistiques de l'Institut canadien d'information sur la santé indiquent que le taux de tabagisme au Nouveau-Brunswick dépasse la moyenne canadienne ;

attendu que le *Plan d'action de la stratégie du mieux-être du Nouveau-Brunswick* ne mentionne le tabagisme qu'une fois, et ce, seulement dans le contexte du milieu de travail ;

attendu que tout gouvernement devrait avoir comme priorité la réduction du tabagisme, surtout chez les jeunes ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à élaborer tout de suite une stratégie et un plan d'action visant la réduction du tabagisme chez les jeunes au Nouveau-Brunswick.

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée

17, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale*. L'hon. M. Lifford.

Débats ajournés

11, *Loi concernant la pension de retraite au titre de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics*. L'hon. M. Higgs.

COMITÉ PLÉNIER

2, *Loi sur l'inscription des lobbyistes*. L'hon. M. P. Robichaud.

3, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne*. L'hon. M. P. Robichaud.

4, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune*. L'hon. M. P. Robichaud.

5, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*. L'hon. M. Higgs.

6, *Loi modifiant la Loi sur les services à la petite enfance*. L'hon. M^{me} Blais, c.r.

8, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*. L'hon. M. P. Robichaud.

9, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*. L'hon. M. Lifford.

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motions réglées

Motion 1 — L'hon. M. P. Robichaud. Adoption de la motion le 6 novembre 2013.

Motion 2 — L'hon. M. P. Robichaud. Adoption de la motion le 6 novembre 2013.

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions portant dépôt de documents

Motion 6 — M. Arseneault, appuyé par M. Fraser, proposera, le jeudi 14 novembre 2013, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les questionnaires sur la description de chaque poste de haute direction du Réseau de santé Vitalité, du Réseau de santé Horizon et de FacilicorpNB, ainsi que la liste des questionnaires sur la description de postes qui ont été approuvés, entre le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} janvier 2013.

[Documents demandés déposés le 20 novembre 2013]

Motion 7 — M. Arseneault, appuyé par M. Fraser, proposera, le jeudi 14 novembre 2013, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les questionnaires sur la description de chaque poste de haute direction du Réseau de santé Vitalité, du Réseau de santé Horizon et de FacilicorpNB, ainsi que la liste des questionnaires sur la description de postes qui ont été approuvés, depuis le 2 janvier 2013.

[Documents demandés déposés le 20 novembre 2013]

Motion 9 — M. Bertrand LeBlanc, appuyé par M. Boudreau, proposera, le jeudi 21 novembre 2013, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, y compris la correspondance, quel que soit le support, échangés entre le ministère de la Sécurité publique, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, le district scolaire Anglophone North, le district scolaire francophone sud et la Gendarmerie royale du Canada relativement à la fermeture d'écoles du comté de Kent à cause d'inquiétudes quant à la sécurité des élèves à la suite des récentes manifestations sur le gaz de schiste dans la région de Rexton.

[Documents demandés déposés le 21 novembre 2013]

Motion 11 — M. Collins, appuyé par M. Doucet, proposera, le jeudi 21 novembre 2013, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, échangés depuis le 12 octobre 2010 entre le ministère de la Justice, le Cabinet du procureur général, le Cabinet du premier ministre et Paul D'Astous relativement aux tarifs d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick.

Motions réglées

Motion 3 — M. Fraser. Débat sur la motion le 14 novembre 2013; rejet de la motion le 14 novembre 2013.

Motion 4 — M. Collins. Débat sur la motion le 21 novembre 2013; rejet de la motion le 21 novembre 2013.

Motion 10 — M. Melanson. Débat sur la motion le 21 novembre 2013; rejet de la motion le 21 novembre 2013.

PÉTITIONS

- 1, M. Doucet — présentée le 6 novembre 2013.
- 2, M. Gallant — présentée le 14 novembre 2013.
3. M^{me} Wilson — présentée le 21 novembre 2013.

Donald J. Forestell,
greffier de l'Assemblée législative